



PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal d'AURONS Séance du 24 septembre 2024

Le 24 septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal d'AURONS se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 17 septembre 2024, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur André BERTERO, Maire d'AURONS.

Étaient présent(e)s :

Mmes Régine FARLIN – Sophie KERNEN – MM. André BERTERO – Alain BROUSSE - Christian DENANS – Stephan LUCIBELLO - Jean de PALEVILLE.

Étaient Absent(e)s excusé(e)s :

- Mme Mélanie GALVEZ donne pouvoir à Mme Sophie KERNEN
- Mme Natacha GRISONI donne pouvoir à M. Christian DENANS
- Mme Véronique LEFUR donne pouvoir à M. Stéphane LUCIBELLO

Étaient Absent(e)s non excusé(e)s

- M. Alain GRANDGIRARD

Monsieur Christian DENANS, après avoir procédé à l'appel de tous les membres du Conseil Municipal, est désigné secrétaire de séance (cf. article L 2121-15 du CGCT).

Le quorum (soit 6 personnes présentes) est atteint et la feuille de présence est signée.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18 heures 15.

* * *

1) **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2024,**

Celui-ci est adopté comme suit :

- à 9 voix pour : Mmes Régine FARLIN - Natacha GRISONI (pouvoir à M. Christian DENANS) - Sophie KERNEN - Véronique LE FUR (pouvoir à Stéphane LUCIBELLO) & MM. André BERTERO - Alain BROUSSE - Christian DENANS - Stephan LUCIBELLO - Jean de PALEVILLE ;
- et 1 abstention : Mme Mélanie GALVEZ (pouvoir à Mme Sophie KERNEN).

2) **Approbation des travaux de proximité proposés pour l'exercice 2025 et de la demande de subvention correspondante auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à chaque début d'exercice, il convient d'effectuer différents aménagements et travaux d'entretien rendus nécessaires sur la commune.

A cet effet, il propose d'examiner en détail le plan de financement prévisionnel ci-dessous reprenant différents projets sur lesquels les conseillers municipaux sont invités à se prononcer, la part de l'autofinancement communal représentant 30 % des travaux, soit 7 656,00 € et la part départementale représentant 70 % des travaux soit 17 864,00 €.

Mmes Mélanie GALVEZ et Sophie KERNEN interrogent Monsieur le Maire sur la nature et l'étendue de la clôture des jardins partagés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la clôture mesurera 170 mètres linéaires et prévoit la pose d'un portail et de deux portillons. Il informe également que les travaux seront effectués par la société L.T.P dans le cadre du marché à bon de commande.

Mme Sophie KERNEN interroge ensuite Monsieur le Maire sur les travaux de démolition du bassin et précise que cette zone est classée en zone « NJ » et Monsieur le Maire informe qu'il va vérifier le PLU avant la démolition du bassin.

Mme Sophie KERNEN souhaite des précisions sur les travaux du portail de la salle des mariages. Monsieur le Maire indique que ces travaux sont prévus afin que le portail s'ouvre convenablement.

Nature des travaux	Montant HT	Vote Pour	Vote Contre	Abstention
Mise en place clôture Jardins Partagés	15 000,00 €	8	2	0
Reprise d'un mur rue S. Allemand	2 750,00 €	9	1	0
Démolition bassin	4 240,00 €	9	1	0
Modification du portail de la salle des mariages	1 210,00 €	9	1	0
<i>Sous-total</i>	<i>23 200,00 €</i>			
Aléas de chantier (10 %)	2 320,00 €			
Montant total des travaux à financer	25 520,00 €			
Subvention du Conseil Départemental (70 %)	17 864,00 €			

Après avoir examiné les différents devis et en avoir débattu, le Conseil Municipal,

- à 8 voix pour : Mmes Régine FARLIN - Natacha GRISONI (pouvoir à M. Christian DENANS) - Véronique LE FUR (pouvoir à Stéphane LUCIBELLO) & MM. André BERTERO - Alain BROUSSE - Christian DENANS - Stéphane LUCIBELLO - Jean de PALEVILLE
 - et 2 voix contre : Mmes Mélanie GALVEZ et Sophie KERNEN
- APPROUVE la réalisation des projets précités,
 - CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des B.D.R.,
 - FAIT INSCRIRE au Budget Primitif 2025 les crédits correspondants.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

3) Approbation du versement d'une contribution dans le cadre d'« Octobre Rose » afin de participer à l'acquisition d'un nouvel appareil de mammographie pour le nouvel hôpital de Salon-de-Provence :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Maires du Territoire du Pays Salonais souhaitent s'associer à l'opération « Octobre Rose » et participer à l'acquisition d'un nouvel appareil de mammographie pour le nouvel Hôpital de Salon-de-Provence.

Le cout de l'appareil est approximativement de 250 000 Euros.

Monsieur le Maire propose le versement d'une contribution de 500,00 Euros (environ 1 € / habitant).

M. Christian DENANS propose que la mairie d'AURONS contribue à hauteur de 1000 Euros, rejoint par Mme Régine FARLIN.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une contribution à hauteur de 1 000,00 Euros qui sera versée au Nouvel Hôpital de Salon-de-Provence.

4) Approbation d'une Décision Modificative n° 2024-01 portant sur les prévisions budgétaires 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter des modifications aux prévisions budgétaires 2024.

En section Dépenses de Fonctionnement, suite à la notification d'un montant à régulariser de 55,00 euros émanant de la Préfecture des B.D.R. en date du 17 juin 2024, il est proposé d'inscrire la somme de 55,00 Euros à l'article 74119 comme suit :

Chapitre	Article	Montant	Montant	Solde au BP 2024
014 – Atténuation de produits	74119 – Reversement sur DGF		+55,00 €	55,00 €
011 – Charges à caractère générales	6068 – Autres matières et fournitures	-55,00 €		13 579,73 €
TOTAUX		- 55,00 €	+ 55,00 €	

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative n° 1, portant sur les prévisions budgétaires 2024 précitées.

5) Approbation du règlement de la chasse communale d'AURONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le règlement de la chasse communale d'AURONS pour l'année 2024-2025 ainsi que les budgets liés à la chasse pour la saison 2021/2022, qui fait ressortir un solde négatif du fait de travaux au cabanon de chasse (dalle), et les saisons 2022/2023 et 2023/2024 qui sont en excédent.

M. Alain BROUSSE demande si le calendrier des battues est disponible, Monsieur le Maire informe que ce dernier est disponible sur notre site Internet et sur le panneau d'affichage de la commune.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

- à 8 voix pour : Mmes Régine FARLIN – Mélanie GALVEZ (pouvoir à Mme Sophie KERNEN) - Natacha GRISONI (pouvoir à M. Christian DENANS) - Véronique LE FUR (pouvoir à Stéphane LUCIBELLO) & MM. André BERTERO - Alain BROUSSE - Christian DENANS - Jean de PALEVILLE
- 1 voix contre : M. Stéphane LUCIBELLO
- 1 abstention : Mme Sophie KERNEN

➤ **APPROUVE** dans son ensemble le règlement de la chasse communale d'AURONS.

6) Approbation de l'adhésion à la convention des Maires Ruraux des Bouches-du-Rhône et de France

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Association des Maires Ruraux du Département des Bouches-du-Rhône qui a pour objet :

- De conforter la fonction du Maire
- De consolider la commune
- De valoriser la ruralité de ses habitants

L'adhésion à l'association départementale AMRF13 entraîne ipso facto l'adhésion à l'association nationale des Maires Ruraux de France.

L'adhésion donne lieu au versement d'une cotisation annuelle de 225 Euros comprenant :

- La part de la cotisation nationale pour un montant de 75 Euros ;
- La part de la cotisation départementale pour un montant de 150 Euros

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité ;

- **D'ADHERER** à l'association des Maires Ruraux du Département des Bouches-du-Rhône et à l'association des Maires Ruraux de France
- **D'INSCRIRE** chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune au chapitre 011 article 6281 pour la part départementale et pour la part nationale.

7) **Prise d'acte du rapport d'activité 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de la Métropole Aix-Marseille-Provence de l'année 2022, celui-ci ayant été communiqué en amont, par mail du 12 septembre 2024 (104 pages).

Ce rapport comprend le compte rendu des activités de la Métropole autour de plusieurs champs d'action :

- Economie et emploi,
- Aménagement durable, Habitat, Inclusion et Cohésion territoriale,
- Transition écologique et énergétique,
- Culture et sport,
- Appui et services.
-

Monsieur le Maire précise que cette délibération n'étant pas soumise au vote, le conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du rapport annuel des activités 2022 établi par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

8) **Approbation d'une convention de partenariat pour l'amélioration de la prévention incendie dans les Bouches-du-Rhône entre la commune, le SDIS 13 et le Département des Bouches-du-Rhône**

Vu la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie,

Considérant que les scénarios futurs penchent vers une augmentation et une aggravation de l'aléa et du risque avec des incendies plus importants en puissance et en surface ;

Considérant la volonté de la commune de mettre tout en œuvre afin de prévenir et limiter tout risque d'incendie, notamment par le contrôle et le renforcement des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) ;

Considérant que la commune souhaite s'inscrire sans compensation financière dans ce dispositif d'accompagnement des propriétaires en zones à risque d'incendie et d'une possibilité d'une aide financière pour l'achat d'une motopompe pour les personnes soumises aux OLD.

Considérant qu'il convient d'approuver la convention citée en objet, pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature ;

Considérant le bien fondé d'un tel partenariat ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- **APPROUVE** la convention de partenariat, ci annexée, pour l'amélioration de la prévention incendie dans les Bouches-du-Rhône entre la commune, le SDIS 13 et le Département des Bouches-du-Rhône.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire d'AURONS à signer ladite convention et tous les documents se rapportant à cette affaire.

9) Approbation de l'avenant à la convention entre le service instructeur commun du Conseil de Territoire du pays Salonais et la commune d'Aurons passée dans le cadre de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que la modification de l'article L 5211-4-2 du CGCT par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, dite loi MAPTAM, permet la création de services communs chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles, dont l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat. A cet effet, le Conseil de Territoire du Pays Salonais a mis en place un service instructeur commun offrant aux communes membres, la possibilité de bénéficier d'une expertise technique et juridique dans le cadre de l'exercice de leurs compétences. Outre les économies d'échelle réalisées par les communes, ce service commun a pour vocation d'améliorer l'articulation entre les documents d'urbanisme (dont permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme opérationnel...), leur instruction et leur délivrance.

Les modalités de fonctionnement ont été fixées par une convention cadre, conclue à la date de sa signature par les deux parties et établie pour une durée d'un an, renouvelable pour une période d'un an, deux fois maximum ; les coûts de fonctionnement du service commun seront acquittés annuellement par les communes adhérentes, selon une somme déterminée en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Monsieur le Maire informe que cette convention arrive à échéance le 29 novembre 2024 et, compte tenu des besoins souhaite continuer à adhérer à ce service et prolonge son adhésion pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la signature de l'avenant à la convention entre le service instructeur commun du Conseil de Territoire du Pays Salonais et la commune d'Aurons, portant instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, l'adhésion à ce dispositif étant déterminée en fonction du nombre d'habitants de la commune ;
- **PRECISE** que l'avenant à cette convention prolonge d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, l'adhésion à ce service.

Monsieur le Maire fait ensuite un tour de table afin d'échanger sur l'actualité municipale, ces différents points n'étant soumis ni à avis ni à vote :

Tableau des Décisions du Maire :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux les décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil municipal du 3 juillet 2024, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 2022/22 du 23 juin 2022 portant délégation de pouvoirs au maire, à savoir :

N° Décision	Date de Décision	Objet
2024 D-15	11/07/2024	Signature de la convention – Prestations d'assistance conseil et aide technique en matière d'urbanisme
2024 D-16	09/09/2024	Travaux d'urgence – Reprise du mur Montée des Grottes Rue S. Allemand (3147,60 €)

Informations du Maire :

- 1- Signature convention Provence en Scène 2024.
 - 2-Travaux AMP / DFCI sur la RO 101- effectués par la Métropole - Aucun frais pour la commune.
 - 3- Achat de parcelle à M. et Mme TOMASSETTI – Précisions données : 14000 m² à 0.90 euros, soit environ 12 000 euros – Le vote sera prévu sur un prochain conseil municipal.
 - 4- Renouvellement CUI de Rémi pour 6 mois - à compter du 08/08/2024 jusqu'au 07/02/2025.
 - 5- Renouvellement CUI de Sandra pour 6 mois - à compter du 01/10/2024 jusqu'au 31/03/2025. Mme Régine FARLIN précise qu'elle n'a eu connaissance de cette décision une semaine avant seulement mais qu'elle acte la décision de Monsieur le Maire.
 - 6- Demande de passage en Congé Maladie Longue Durée pour Laurent à compter du 01/09/2024 : le conseil médical a validé le passage en CLD pour 6 mois renouvelables (3 ans au maximum).
 - 7- Remplacement de Laurent envisagé pour la période d'hiver : un détachement provisoire de personnel de la mairie de Pélissanne pourrait être prévu.
 - 8- E 55- Avenant signé pour transfert de la borne rechargeable - Titre de recette de 1€ à prévoir.
 - 9- Mur fragilisé D 68 - La Chamade – La DDTM a fait un constat de travaux qu'ils vont prendre en totalement en charge.
 - 10- Antennes Orange et Bouygues Telecom – M. Christian DENANS précise que suite à la volonté des opérateurs téléphoniques Orange et Bouygues Telecom, de quitter le site des grottes du Castellans géré par la société Valocôme, une demande d'implantation de nouvelles antennes est sollicitée par ces opérateurs. Le contrat qui nous lie à la société Valocôme nous interdit d'autoriser, aux différents opérateurs, une installation d'antenne dans un périmètre de 1000 mètres de leur installation.
- Afin de ne pas pénaliser les Auronnais(es), la municipalité met tout en œuvre, avec l'aide de son avocat afin de trouver une issue à ce dossier.

11- Travaux du Parking des Ferrages par LTP, réalisés fin octobre début novembre 2024 (déjà votés – délibération 2023/24) à la suite des travaux d'installation des bornes de recharges électriques E55.

12- PLUi - Modification 1 AUE - Zone 1AUA ; dans le PLU actuel, la surface de la zone 1 AUE est trop importante pour notre commune et parallèlement la zone 1 AUA est trop petite pour accueillir les 25 logements maximums que la DDTM nous a autorisé à implanter sur cette zone. Une proposition de transfert de surface entre ces deux zones est envisageable ainsi qu'un réaligement sur le haut de la partie NJ. Ces modifications seront présentées lors d'une prochaine réunion citoyenne.

13- Travaux ONF 2022 déjà votés - délibération 2022/20.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le secrétaire de séance
Christian DENANS

Le Maire
André BERTERO

Les Conseillers Municipaux :

NOM	Signature	NOM	Signature
BROUSSE Alain		FARLIN Régine	
DENANS Christian		GALVEZ Mélanie	
GRANGIRARD Alain		GRISONI Natacha	
LUCIBELLO Stephan		KERNEN Sophie	
de PALEVILLE Jean		LEFUR Véronique	

PV transmis aux conseillers, affiché et déposé sur le site internet le 1^{er} octobre 2024 ; exemplaire papier à disposition en mairie